



Marathon de la Liberté
12 rue de la chapelle
14 000 CAEN
info@marathondelaliberte.fr

RÉGLEMENT OFFICIEL MARATHON DE LA LIBERTE

Edition 2022

Article 1 – Organisation

La 35^{ème} édition du Marathon de la Liberté se déroulera du 03 au 05 juin 2022. Le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté (COCL) organise Le Marathon de la Liberté, sous l'égide du Caen Athletic Club (CAC), membre de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), désigné comme club support.

Article 2 – Epreuves

Le Marathon de la Liberté regroupe 7 épreuves :

- Vendredi 03 juin 2022 : Les Foulées de la Liberté – 10h* et 14h* à Caen
 - Samedi 04 juin 2022 : Les Rollers de la Liberté – 10h30* à Caen
 - Samedi 05 juin 2022 : La Rochambelle – 19h00* à Caen
 - Dimanche 05 juin 2022 : Le 10 km Crédit Agricole Normandie - Label National FFA – 8h40* à Caen
 - Dimanche 05 juin 2022 : Le Semi-marathon Pegasus - Label National FFA - 8h55* à Bénouville
 - Dimanche 05 juin 2022 : Le Marathon de la Liberté - Label National FFA - 9h10* à Courseulles-sur-Mer
 - Dimanche 05 juin 2022 : Le Relais Marathon - 9h10* à Courseulles-sur-Mer - Départ dans le sas 4h00
- * *Horaires indicatifs*

Les Foulées de la Liberté sont organisées conjointement avec le service des sports de la Ville de Caen et réservées aux élèves des écoles caennaises. Les inscriptions sont gérées directement par le service des sports de la Ville de Caen.

Les Rollers de la Liberté sont organisés conjointement avec le TouCaen Roller, également club support affilié à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Le Marathon, le Relais Marathon, le Semi-marathon, le 10 km et la Rochambelle en coureuse sont conformes à la Règlementation des Manifestations Running de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le Relais Marathon est ouvert à 250 groupes de 4 relayeurs. Les distances annoncées ne sont pas mesurées officiellement et peuvent être modifiées.

- Relayeur N°1 : 13,200 km – Courseulles-sur-Mer à Colleville-Montgomery
- Relayeur N°2 : 11,100 km – Colleville-Montgomery à Blainville-sur-Orne
- Relayeur N°3 : 8,200 km – Blainville-sur-Orne à Mathieu
- Relayeur N°4 : 9,695 km – Mathieu à Caen

Article 3 – Catégories d'âges

Les épreuves (hormis les Foulées de la Liberté) sont ouvertes aux participants licenciés et non licenciés, mais sont soumises à des limites d'âges :

- Marathon de la Liberté ouvert aux participants nés en 2002 et avant
Catégories : Espoir, Sénior et Master
- Relais Marathon* ouvert aux participants nés en 2006 et avant
Catégories : Cadet, Junior, Espoir, Sénior et Master
- Semi-marathon Pegasus* ouvert aux participants nés en 2004 et avant
Catégories : Junior, Espoir, Sénior et Master
- 10 km Crédit Agricole Normandie* ouvert aux participants nés en 2006 et avant
Catégories : Cadet, Junior, Espoir, Sénior et Master
- Rollers de la Liberté* ouverts aux participants nés en 2015 et avant
Catégories : 7-9 ans, 10-14 ans, 15-19 ans, 20-29 ans, 30-39 ans, 40-49 ans, +50 ans
- Rochambelle* ouverte aux coureuses nées en 2006 et avant, et marcheuses nées en 2015 et avant.

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé sur le Marathon, le Semi-marathon, le 10km et les Rollers. Il est expressément indiqué que les participants concourent sous leur propre et exclusive responsabilité.

* Pour toute inscription d'un participant de moins de 18 ans, le représentant légal devra certifier donner l'autorisation au mineur de participer, en cochant la case correspondante pendant l'inscription en ligne.

Article 4 – Temps de course

Les participants disposent d'un temps limite pour réaliser la distance de l'épreuve :

- Le Marathon de la Liberté est limité à 5H30 avec des temps limites de passage imposés au :
 - 21ème km en moins de 2h40 ;
 - 25ème km en moins de 3h15 ;
 - 30ème km en moins de 3h55 ;
 - 35ème km en moins de 4h30 ;
- Le Relais Marathon impose les mêmes temps limites de passage que le Marathon de la Liberté ;
- Le Semi-marathon Pegasus est limité à 2h30 avec un temps de passage limite au 10^{ème} km en 1h15 et au 15^{ème} km en 1h50 ;
- Le 10 km Crédit Agricole Normandie est limité à 1h30 avec un temps de passage limite au 5^{ème} km en 45 minutes et au 8^{ème} km en 1h12 ;
- La Rochambelle ne dispose pas de temps limite ;
- Les Rollers de la Liberté sont organisés sur une durée de 2h sans limitation de tour à réaliser.

Tout concurrent dépassé par la voiture balai est considéré hors course. Cette décision lui sera confirmée par un officiel de la course et matérialisée en lui ôtant son dossard. Tout concurrent qui refuse de quitter le parcours le fait sous son entière responsabilité et devra se conformer aux règles de circulation du code de la route.

Article 5 – Limite de participation par épreuve

Les inscriptions sont possibles dans la limite, révisable, de :

- 3 000 inscrits sur le Marathon de la Liberté ;
- 250 groupes de 4 relayeurs sur le Relais Marathon ;
- 5 000 inscrits sur le Semi-marathon Pegasus ;
- 5 000 inscrits sur le 10 km de la Liberté ;
- 5 000 inscrites sur la Rochambelle ;
- 350 inscrits sur les Rollers de la Liberté.

L'organisateur se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 6 : Tarifs d'inscription

Les tarifs TTC* applicables aux différentes épreuves sont :

- Marathon de la Liberté : 57€ ;
- Relais Marathon (*Tarif par groupe*) : 120€ ;
- Semi-Marathon Pegasus : 28€ ;
- 10 Km Crédit Agricole Normandie : 18€ ;
- Rochambelle : 16€ ;
 - 9€ TTC* d'inscription (dont 1,50€ de TVA) ;
 - 7€* de dons reversés à la lutte contre le cancer ;
- Rollers de la Liberté : 12€.

L'organisateur pourra proposer des réductions en cours d'année.

Le tarif réduit (Marathon : 42€ TTC* - Semi-marathon : 18€ TTC* - 10km : 12€ TTC*) s'applique aux :

- Inscriptions effectuées en équipe dans le respect de la réglementation de participation en équipe au Marathon de la Liberté 2022 ;
- Etudiants (pour en bénéficier, saisir le code avantage « ETUDIANT2022 », il vous sera demandé un justificatif de situation lors de l'inscription) ;
- Demandeurs d'emploi et personnes bénéficiant du RMI ou des allocations de solidarité spécifique (pour en bénéficier, saisir le code avantage « COURIR2022 », il vous sera demandé un justificatif de situation lors de l'inscription).

** Les tarifs d'inscriptions aux épreuves sont assujettis à une TVA au taux de 20%, sauf pour la partie don sur la Rochambelle. Ce don ne peut faire l'objet d'aucune déduction fiscale.*

Article 7 – Inscription

Les inscriptions se font exclusivement sur le site Internet marathondelaliberte.123-go.fr/fr à partir du 23 novembre 2021. Les inscriptions ferment, dans la limite des places disponibles (article 5), le 1 juin 2022 pour les inscriptions individuelles et le 4 mai 2022 pour les inscriptions par équipe. L'organisateur se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment (article 5).

Pour s'inscrire, tout concurrent doit posséder un compte en ligne sur le site Internet marathondelaliberte.123-go.fr/fr. L'inscription se fait depuis le compte en ligne soit avec paiement sécurisé en euros (€), soit avec un code pour intégrer une équipe.

L'inscription ne sera complète qu'après réception et validation du justificatif nécessaire (article 11). L'absence de fourniture des justificatifs, ou la fourniture d'un justificatif non conforme ne peuvent en aucun cas constituer un motif de remboursement.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement intervenant dans le processus de paiement en ligne. Toute réclamation devra être formulée directement auprès de la banque Crédit Agricole Normandie.

Les participants pourront vérifier leur inscription, transférer leurs justificatifs, suivre l'état de leur dossier et modifier leurs coordonnées depuis leur compte en ligne sur le site Internet marathondelaliberte.123-go.fr/fr.

Article 8 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, sauf pour les participants ayant souscrit à l'assurance annulation ou pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiant du RMI ou des allocations de solidarité spécifique (article 12).

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9 – Dossard préférentiel

Barème pour demander un dossard préférentiel

	Femmes	Hommes
Marathon de la Liberté	<3h30	<3h00
Semi-marathon Pegasus	<1h40	<1h25
10km Crédit Agricole Normandie	<45min	<38min

Aucun dossard préférentiel ne sera délivré pour les autres épreuves.

Un participant ne sera autorisé à recevoir un dossard préférentiel qu'après validation par l'association de sa demande faite par courrier ou par mail avant le **4 mai 2022** et accompagnée d'un justificatif de résultat récent.

La grille des primes est consultable sur le site Internet www.marathondelaliberte.fr.

Article 10 - Plateau Elites

Barèmes pour intégrer le plateau Elites :

- Marathon de la Liberté :
 - Femmes : niveau N3 au niveau international
 - Hommes : niveau N3 au niveau international
- Semi-marathon Pegasus :
 - Femmes : niveau N3 au niveau international
 - Hommes : niveau N3 au niveau international
- 10 km Crédit Agricole Normandie :
 - Femmes : niveau N3 au niveau international
 - Hommes : niveau N3 au niveau international

Un athlète ne sera autorisé à intégrer le plateau élites qu'après validation par le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté de sa demande faite par courrier ou par mail avant le **4 mai 2022** et accompagnée d'un justificatif de résultat récent.

La grille des primes est consultable sur le site Internet www.marathondelaliberte.fr. Pour les athlètes de niveau N3 à international, seuls ceux autorisés à intégrer le plateau élites seront éligibles aux primes de cette grille.

Article 11 – Justificatif d'aptitude

Le Marathon de la Liberté applique le Règlement de la Fédération Française d'Athlétisme en vigueur pour les justificatifs.

Rochambelle uniquement pour les coureuses, Marathon de la Liberté, Relais Marathon, Semi-marathon Pegasus et 10 km Crédit Agricole Normandie :

Extrait de la *Règlementation des Manifestations Running 2022* applicable au 1^{er} novembre 2021 :

« Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. [...]
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition**, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois à la date de la compétition.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans). »

Le COCL conservera une copie du justificatif d'aptitude quel que soit le document présenté.

Rochambelle

Il n'y a pas besoin de justificatif d'aptitude pour les marcheuses et les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuelles.

Rollers de la Liberté

Tous les participants doivent joindre à leur dossier d'inscription une photocopie lisible d'un des documents suivants :

- **Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du roller en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ;**
- **ou Licence de type compétition délivrée par la Fédération Française de Roller & Skateboard, en cours de validité à la date de la manifestation.**

Participants étrangers

Extrait de la *Règlementation des Manifestations Hors Stade* applicable au 1^{er} novembre 2021 :

« **Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition**, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. »

Tous participants

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Le justificatif d'aptitude devra être reçu par le COCL :

- pour le **4 mai 2022** en cas d'inscription en équipe ;
- pour le **15 mai 2022** en cas d'option pour l'envoi du dossard à domicile (article 12) ou d'inscription à la Rochambelle en coureuse* ;

- pour le **1 juin 2022** au plus tard pour les autres participants.

** Les participantes à la Rochambelle en coureuses qui n'auront pas envoyé un justificatif valide pour le 15 mai 2022 pourront être automatiquement transférées en marcheuses sur décision de l'organisateur.*

Article 12 – Options

Assurance annulation

L'assurance annulation est gérée intégralement par la société Mondial Assistance. Les participants y ayant souscrit peuvent contacter Allianz au 02 31 75 01 10 pour tout renseignement ou pour effectuer les démarches de demande de remboursement. Les conditions générales sont disponibles sur www.marathondelaliberte.fr.

L'assurance annulation est proposée aux participants inscrits individuellement sur le Marathon de la Liberté, le Semi-marathon Pegasus ou le 10km Crédit Agricole Normandie, au tarif de 3,99€. Elle permet, pour les motifs listés dans les conditions générales et si celles-ci sont respectées, le remboursement de l'engagement (le montant de l'assurance est exclu du remboursement).

Les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiant du RMI ou des allocations de solidarité, inscrits sur le Marathon de la Liberté, le Semi-marathon Pegasus ou le 10km Crédit Agricole Normandie, pourront se faire rembourser le montant de leur inscription (hors options) sans avoir souscrit à l'assurance annulation, sur présentation d'un justificatif de situation récent et d'un justificatif de la demande de remboursement valable.

**Tous les remboursements se font uniquement après l'évènement.
En dehors de ces deux cas, aucun remboursement ne sera effectué.**

Envoi du dossard à domicile

L'envoi du dossard à domicile par lettre suivie de la Poste est proposé aux participants du Marathon de la Liberté, du Semi-marathon Pegasus, du 10km Crédit Agricole Normandie et de la Rochambelle au tarif de 7,00€ TTC*. Cette option est disponible jusqu'au **4 mai 2022** et pour les envois en France Métropolitaine uniquement.

Le dossard sera envoyé uniquement pour les dossiers complets le 15 mai 2022 au plus tard (article 11). Les dossards non envoyés seront à retirer dans les mêmes conditions que les autres retraits de dossards (article 14) et aucun remboursement de l'option ne sera effectué.

Les dossards sont envoyés la semaine du 23 au 29 mai 2022 à l'adresse indiquée dans le compte en ligne du participant.

** Tarif assujetti à une TVA au taux de 20%.*

Personnalisation de la médaille

Les participants au Marathon de la Liberté reçoivent une médaille à l'arrivée. La personnalisation de cette médaille leur est proposée au tarif de 8,00€ TTC*.

Ils recevront après l'évènement à l'adresse indiquée dans leur compte en ligne une plaque à coller sur leur médaille avec leur nom et le temps officiel qu'ils ont réalisé.

** Tarif assujetti à une TVA au taux de 20%.*

Personnalisation des dossards

Les dossards des participants, quelle que soit l'épreuve, sont personnalisés avec le prénom du participant. Pour les participants inscrits en équipe, le nom de l'équipe apparaît également.

Sur la Rochambelle une option à l'inscription permet également d'indiquer que la participante a une pensée pour une personne lors de sa participation. Cela sera matérialisé en indiquant sur le dossard « Je participe pour » avec le nom indiqué dans l'option lors de l'inscription.

Cette personnalisation sera garantie pour tous les participants inscrits avant le 4 mai 2022.

Le dossard permet l'identification du participant. Il est utilisé par l'organisation pour indiquer certaines informations (taille de tee-shirt, sexe) et par les secours en cas de nécessité pour l'identification du participant et pour contacter sa famille.

Article 13 - Sas de départ

Hormis pour les Rollers de la Liberté, les zones de départ des épreuves sont organisées en sas :

- Rochambelle :
 - Coureuses
 - Personnes à Mobilité Réduite ou déficientes visuelles et leurs accompagnatrices (5 maximum)
 - Marcheuses
- 10km Crédit Agricole Normandie :
 - Elites et dossards préférentiels
 - Arrivée prévue par le participant en moins de : 40' ; 55' ; 1h05 et plus de 1h05 ;
- Semi-marathon Pegasus :
 - Elites et dossards préférentiels
 - Arrivée prévue par le participant en moins de : 1h30 ; 1h45 ; 2h00 et plus de 2h00 ;
- Marathon de la Liberté :
 - Elites et dossards préférentiels
 - Arrivée prévue par le participant en moins de : 3h00 ; 3h30 ; 4h00 et plus de 4h00 ;
- Relais Marathon : départ du premier relayeur dans le sas des participants souhaitant réaliser le Marathon de la Liberté en plus de 4h00.

Article 14 – Retrait des dossards

Le dossard permet l'identification du participant. Il est utilisé par l'organisation pour indiquer certaines informations et par les secours en cas de nécessité.

Les dossards sont à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité sur le village expo au parc des expositions de Caen le **vendredi 03 juin 2022 et le samedi 04 juin 2022**.

Pour les inscrits en équipe, si la Règlementation de participation en équipe au Marathon de la Liberté 2022 est respectée, le mode de retrait des dossards dépend de l'option choisie par le chef d'équipe dans cette même Règlementation. Il est de la responsabilité du chef d'équipe d'informer les membres de l'équipe du mode de retrait de leur dossard.

Pour le Relais Marathon, les dossards seront à retirer par un des membres de l'équipe sur présentation d'une pièce d'identité. Le participant se verra remettre les 4 dossards d'identification des relayeurs, et un dossard témoin intégrant la puce électronique ainsi qu'une ceinture porte-dossard qui sera à restituer à l'arrivée.

Pour les Rollers de la Liberté, quel que soit le mode d'inscription, le dossard et la puce de chronométrage seront remis sur le village expo individuellement contre un chèque de caution de 100€ qui sera encaissé en cas de non restitution de la puce de chronométrage à la fin de l'épreuve.

Hormis pour le retrait groupé par le chef d'équipe, pour tout dossard retiré par une tierce personne, cette dernière devra présenter sa pièce d'identité et la photocopie de la pièce d'identité de la personne pour laquelle le dossard est retiré.

La présentation de la pièce d'identité est obligatoire. Sans ce justificatif d'identité, aucun retrait de dossard ne sera possible et aucune tolérance ne sera faite.

Il ne sera délivré aucun dossard le dimanche matin 05 juin 2022.

Article 15 – Chronométrage

Marathon de la Liberté, Semi-marathon Pegasus et 10km Crédit Agricole Normandie

Le chronométrage est effectué avec un système de chronométrie électronique jetable collé au dossard. Ce système délivre à chaque participant son temps réel de course quelle que soit l'attente au départ. Toutefois, le classement est établi sur le temps officiel et non sur le temps réel.

Ces épreuves ayant un Label FFA, leurs classements sont soumis à la validation d'Officiels de la FFA. Les réclamations sur les classements doivent donc, comme l'indique la réglementation FFA, être faites dans un délai de 30min après affichage des résultats sur place.

La grille des primes est consultable sur le site Internet www.marathondelaliberte.fr. Pour les athlètes de niveau N3 à international, seuls ceux autorisés à intégrer le plateau élites seront éligibles aux primes de cette grille.

Relais Marathon

Le chronométrage est effectué avec un système de chronométrie électronique jetable collé au dossard témoin.

Chaque participant se verra remettre un dossard personnalisé et le groupe aura un dossard témoin intégrant la puce électronique ainsi qu'une ceinture porte-dossard. L'ordre des coureurs indiqué lors de l'inscription n'a pas d'importance et ne correspond pas obligatoirement à l'ordre des relais. Chaque participant doit par contre porter le dossard qui lui correspond car celui-ci permet son identification par l'organisation et par les secours.

Les tapis de chronométrage se situeront en entrée ou en sortie de zones de passage de relais. Il est obligatoire que chaque coureur du groupe soit passé sur le tapis de chronométrage qui le concerne pour que la performance du groupe soit enregistrée.

Rochambelle

Le chronométrage est effectué avec un système de chronométrie électronique jetable collé au dossard uniquement pour les coureuses. Le chronométrage sous-entend la nécessité de fournir un justificatif d'aptitude valide (article 11). Les participantes qui n'auront pas fourni de justificatif d'aptitude valide pour le 15 mai 2022 pourront être transférées en marcheuses sur décision de l'organisateur.

Les autres participantes à la Rochambelle seront dotées d'un dossard sans puce de chronométrage.

Rollers de la Liberté

Le chronométrage est effectué avec un système de chronométrie électronique attaché à la cheville du participant. Ce système délivre à chaque participant le nombre de tours qu'il a effectué.

Un chèque de caution de 100€ est demandé au moment du retrait des dossards. Il sera encaissé en cas de non restitution de la puce à la fin de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité sur le fonctionnement du système de chronométrage électronique.

Le dossard devra être entièrement lisible durant toute la durée de la course. Les participants qui ne porteront pas leur dossard bien visible seront disqualifiés et ne figureront pas dans le classement.

Article 16 – Assurances

Responsabilité civile

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance qui couvre les conséquences de sa responsabilité civile.

Individuelle accident

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement avec un contrat "Individuel Accident" et de faire mentionner sur l'attestation d'assurance "course pédestre sur route" ou « course de rollers ».

Article 17 – Circulation sur le parcours

Les poussettes, bicyclettes, engins à roues* et/ou motorisés et les animaux sont formellement interdits sur les parcours.

Seuls les véhicules de police, de gendarmerie, de secours, et ceux de l'organisation marqués de façon officielle et/ou ceux dont le chauffeur est muni d'une lettre d'accréditation officielle, sont autorisés à circuler sur le parcours de l'épreuve.

Les personnes non inscrites ou ne portant pas leur dossard ne sont pas autorisées à circuler sur le parcours de l'épreuve.

** Sauf pour les Rollers de la Liberté.*

Article 18 – Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement ou à un poste de secours afin d'y remettre son dossard et d'être pris en charge s'il le souhaite par l'organisateur.

Article 19 – Handisports

Il n'y a pas d'épreuve spécifique handisport organisée dans le cadre des Courants de la Liberté. Les personnes à mobilité réduite utilisant un fauteuil ne sont pas autorisées, pour des raisons de sécurité, à participer au Marathon de la Liberté, au Relais Marathon, au Semi-marathon Pegasus, au 10km Crédit Agricole Normandie et aux Rollers de la Liberté.

Les personnes à mobilité réduite sont autorisées à participer à la Rochambelle uniquement si elles se placent dans le sas mis à leur disposition au départ. Une personne à mobilité réduite peut être accompagnée de cinq personnes maximum.

A titre exceptionnel, et uniquement sur autorisation délivrée par l'organisateur, un participant pourra courir en tractant une joëlette sur le Marathon de la Liberté, le Semi-marathon Pegasus et le 10km Crédit Agricole Normandie.

5 joëlettes sont autorisées sur chaque épreuve citées ci-dessus et celles-ci devront se positionner à la fin du peloton lors du départ. En cas d'accident provoqué par la présence de la joëlette sur les parcours, l'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable et aucun dommage ou intérêt ne pourra lui être demandé.

Pour que les secours puissent prendre en charge rapidement la personne en joëlette, celle-ci devra également être inscrite et porter son dossard. Son inscription est offerte par l'organisateur.

Article 20 – Spécificités des Rollers de la Liberté

Matériel autorisé

Le mode de déplacement autorisé pour les participants sur Les Rollers de la Liberté reste exclusivement le patin en ligne ou le quad (sauf dérogation exceptionnelle de l'organisation).

Port des protections

Le port du casque est obligatoire sous peine d'exclusion de la course.

Les protections sont vivement recommandées.

Commissaire de course et staff roller

Un commissaire de course veille à la bonne organisation générale de la course, à la sécurité pendant la course ainsi qu'à sa régularité. Le commissaire de course est secondé par une adjointe et une équipe de staffeurs à roller.

Comportement sur la piste

- Il est obligatoire de circuler exclusivement sur la chaussée.
- Il est interdit aux participants de se faire aider par d'autres patineurs dans le but manifeste et volontaire permettant le maintien ou l'augmentation de la vitesse.

- Le contact physique par la main entre participant est possible mais il ne doit pas y avoir de traction ou de propulsion par un autre patineur.
- Il est interdit de faire demi-tour sur le circuit et de circuler à contresens.
- Il est possible de faire une pause à tout moment sans toutefois quitter le circuit. Il est important dans ce cas de ne pas gêner les autres concurrents.
- S'arrêter temporairement n'est pas éliminatoire. Les participants ne sont pas tenus de rouler pendant deux heures.
- Il est également recommandé de ne pas changer subitement de trajectoire sans s'être préalablement assuré, en regardant derrière, sur les côtés et devant, que cela soit possible et sans danger.

Cas d'exclusion

Tout participant qui ne respecterait pas les règles citées ci-dessous se verrait rappeler à l'ordre par le commissaire de course ou le staff roller.

Sont écartés de la course les participants qui :

- ne respectent pas deux rappels à l'ordre préalables,
- quittent le circuit pendant la course,
- ne portent pas de casque malgré un rappel à l'ordre,
- ne portent pas leur dossard de façon visible sur le ventre malgré un rappel à l'ordre,
- mettent en danger leur sécurité et celle des autres participants,
- ne respectent pas les consignes de comportement sur le circuit.

Arrivée et classement

La course-randonnée s'arrête au bout de 2 heures par le commissaire de course : toutes les personnes qui franchissent la ligne après ce moment doivent s'arrêter. Toute personne qui sera passée sur la ligne de départ juste avant la fin de la course pourra finir son tour. Celui-ci sera comptabilisé.

Le gagnant ou la gagnante est celui ou celle qui réalise le plus grand nombre de tours pendant la course.

Article 21 – Développement durable et respect de l'environnement

Respectueux de son environnement, le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté s'engage en faveur du développement durable au travers du Marathon de la Liberté. La participation aux épreuves associées implique l'acceptation par le participant des actions mises en place.

Article 22 – Annulation et neutralisation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de neutraliser une ou plusieurs courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 23 - Droit d'image

Tout participant autorise l'organisation ainsi que ses ayants droit tels que médias et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des Courants de la Liberté, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 24 – Données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation du Comité d'Organisation des Courants de la Liberté, les participants peuvent recevoir des propositions d'autres organisations, de sociétés ou de la FFA. Si les participants ne le souhaitent

pas, ils doivent le signaler par écrit à l'organisation en indiquant : nom, prénom, adresse, course et adresse e-mail.

En s'inscrivant au sein d'une équipe, les participants acceptent la communication de leurs coordonnées au responsable d'équipe.

Article 25 : Acceptation du Règlement

L'inscription à l'une des épreuves du Marathon de la Liberté vaut acceptation du règlement.



Marathon de la Liberté
12 rue de la chapelle
14 000 CAEN
info@marathondelaliberte.fr

OFFICIAL RULES & REGULATIONS LE MARATHON DE LA LIBERTÉ 2022 edition

Article 1 – Organisation

The 35th edition of Marathon de la Liberté will be held from June 3rd to 5th, 2022. The Organising Committee of Les Courants de la Liberté (OCCL) is organising Le Marathon de la Liberté, under the authority of Caen Athletic Club (CAC), a member of the French Athletics Federation (FAF), the designated support club.

Article 2 – Race Schedule

Le Marathon de la Liberté organises 7 races:

- Friday, June 3rd, 2022: The Foulées de la Liberté – 10am* and 2pm* at Caen
- Saturday, June 4th, 2022: The Rollers de la Liberté – 10:30am* at Caen
The Rochambelle – 7:00pm* at Caen
- Sunday, June 5th, 2022: The 10K Crédit Agricole Normandie - FAF National Label – 7pm* at Caen
The Half Marathon Pegasus - FAF National Label – 8:55am* at Bénouville
The D-Day landings Marathon - FAF National Label – 9:10am* at Courseulles-sur-Mer
The Relais Marathon – 9:10am* at Courseulles-sur-Mer (start in the “4 hrs” starting area)

** Indicative schedule*

The Foulées de la Liberté is organised jointly with City of Caen’s “Service des Sports” and is reserved for pupils of Caen’s schools. Entries are directly handled by the City of Caen’s “Service des Sports”.

The Rollers de la Liberté is organised jointly with the TouCaen Roller club, also under its authority as a member of the French Federation of Roller & Skateboard.

The Marathon, the Relais Marathon, the Half Marathon, the 10K and the Rochambelle for runners are all in accordance with the French Athletics Federation road running race rules.

The Relais Marathon is open to 250 team of 4 relay runners. The announced distances are not officially measured and can be changed.

- Relay runner N°1: 13,200 km – Courseulles-sur-Mer to Colleville-Montgomery
- Relay runner N°2: 11,100 km – Colleville-Montgomery to Blainville-sur-Orne
- Relay runner N°3: 8,200 km – Blainville-sur-Orne to Mathieu
- Relay runner N°4: 9,695 km – Mathieu to Caen

Article 3 – Age categories

The races (except The Foulées de la Liberté) are open to both licensed and non-licensed participants, but they are subject to age limits:

- The D-Day landings Marathon is open to participants born on or before 2002
Categories: Espoir, Senior et Master
- The Relais Marathon* is open to participants born on or before 2006
Categories: Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master
- The Half Marathon Pegasus* is open to participants born on or before 2004
Categories: Junior, Espoir, Senior et Master
- The 10K – Crédit Agricole Normandie* is open to participants born on or before 2006
Categories: Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master
- The Rollers de la Liberté* is open to participants born on or before 2015
Categories: 7-9 years, 10-14 y, 15-19 y, 20-29 y, 30-39 y, 40-49 y, +50 y
- La Rochambelle* is open to women only and to runners born on or before 2006 and walkers born on or before 2015.

The age categories will mean separate rankings for the Marathon, the Half Marathon, the 10K and the Rollers. It is expressly stated that the participants run entirely at their own risk.

* For any registration of a participant under age 18, the legal representative will have to certify to give the authorization to the minor to participate, by checking the corresponding box during the on-line registration.

Article 4 – Time Limits

The participants have to complete the race distance within a time limit:

- The D-Day landings Marathon is limited to 5 hrs 30 min with the following split time limits:
 - 21st km in less than 2 hrs 40 min
 - 25th km in less than 3 hrs 15 min
 - 30th km in less 3 hrs 55 min
 - 35th km in less 4 hrs 30 min
- It is the same split time limits for the Relais Marathon.
- The Half Marathon Pegasus is limited to 2 hrs 30 mins with a maximum split time of 1hr 15mins at the 10th km and 1hr 50mins at the 15th km.
- The 10K Crédit Agricole Normandie is limited to 1 hr 30mins with a maximum split time of 45min at the 5th km and 1hr 12mins at the 8th.
- The Rochambelle does not have time limits.
- The Rollers de la Liberté are organized on a 2 hours' time without laps' limitation.

Any competitor overtaken by the broom wagon is considered to be out of the race. This decision will be confirmed by a race official and will be symbolised by the removal the competitor's bib. Any competitor who refuses to leave the race route does so entirely at his or her own risk and he or she should conform to the rules of the Highway Code.

Article 5 – Entries Limit by race

Entries are limited but may be revised. They are limited to the first:

- 3,000 entries for the D-Day landings Marathon
- 250 team of 4 relay runners for the Relais Marathon
- 5,000 entries for the Half Marathon Pegasus
- 5,000 entries for the 10K Crédit Agricole Normandie
- 5,000 entries for the Rochambelle
- 350 entries for the Rollers de la Liberté

However, the organiser reserves the right to close entries at any time.

Article 6 – Registration fees

Prices inclusive all of taxes* applicable for the different races:

- D-Day landings Marathon: €57;
- Relais Marathon (*Price by group*): €120;
- Half Marathon Pegasus: €28;
- 10K Crédit Agricole Normandie: €18;
- Rochambelle: €16;
 - €9 incl. Taxes for registration;
 - €7* of donations to charities involved in the fight against cancer;
- Rollers de la Liberté: €12.

The organizer can propose reductions during the year.

The reduced price (Marathon: €42 incl. taxes - Half marathon: €18 incl. taxes - 10 km: €12 incl. taxes) will be applied for:

- Team registrations in the respect for the regulations of participation in team of Marathon de la Liberté 2020;
- Students (to benefit from it, the participant will have to enter the advantage code "STUDENT2020" and send a documentary evidence at the time of its registration);
- Job-seekers (to benefit from it, the participant will have to enter the advantage code "LIBERTE2020" and send a documentary evidence at the time of its registration).

** Registration fees to the races are subjected to a VAT at 20 %, except for the donation part on La Rochambelle. This donation cannot be the object of any tax deduction.*

Article 7 – Registration

Registrations are only opened by Internet on the site www.marathondelaliberte.fr from November 7th, 2019. Registrations closes, subject to the number of participants previously admitted (article 5), on June 10th, 2020 for individual registrations and on May 14th, 2020 for team registrations. The organiser reserves the right to close entries at any time (article 5).

To register, all competitors have to possess an account on the website marathondelaliberte.123-go.fr/fr. The registration is made by the account with a securely payment in Euros (€) or with a team code.

Once the registration is finalized, the participant sees it appearing on the homepage of his personal account. The registration will be complete after the validation of the necessary mandatory document (article 11). The absence of supply of mandatory documents, or the supplying of a non-valid document cannot be a motive of refund.

The organiser cannot be held responsible for any problems occurring during the online payment process. All claims must be addressed directly to the Crédit Agricole Normandie bank.

The participants can verify their registration, transfer their mandatory document, follow the state of their file and modify their address and phone number since their on-line account on the web site marathondelaliberte.123-go.fr/fr.

Article 8 – Entry

All entries are personal, definite and final and cannot be refunded for any reason, except for participants who have taken out a cancellation insurance policy or for students and job-seekers (article 12).

Entries cannot be transferred for any reason. Any person passing his or her bib to a third person will be held liable in the event of an accident occurring or being caused by that third person during the race. The organisation declines all responsibility in the event of an accident relating to this type of situation.

Article 9 – Preferential bib

Runners can ask for a preferential bib if they have the following levels:

	Femmes	Hommes
D-Day landings Marathon	<3h30	<3h00
Half-marathon Pegasus	<1h40	<1h25
10K Crédit Agricole Normandie	<45min	<38min

There will be no preferential bib given for other races.

An athlete will only be authorised to have a preferential bib after his written request, sent by post or by email before **May 4th, 2022**, is validated by the organiser. Any request be made to the organiser has to be accompanied by a document proving a recent result.

The prize list is available on the web site www.marathondelaliberte.fr. For athletes with minimum level N3, only those authorised by the organiser to participate at the elite level will be eligible in the bonuses of this list.

Article 10 – Elite level

This level is only open to athletes with level N3 to International and only on the D-Day landings Marathon, the Half marathon Pegasus and the 10K Crédit Agricole Normandie.

An athlete will only be authorised to participate at the elite level after his written request, sent by post or by email before the **May 4th, 2020**, is validated by the organiser. Any request be made to the organiser has to be accompanied by a document proving a recent result.

The prize list is available on the web site www.marathondelaliberte.fr. For athletes with minimum level N3, only those authorised by the organiser to participate at the elite level will be eligible in the bonuses of this list.

Article 11 – Proof of ability

Marathon de la Liberté apply the Regulation of the French Athletics Federation for mandatory documents.

Rochambelle only for Runners, D-Day landings Marathon, Relais Marathon, Half Marathon Pegasus and 10K Crédit Agricole Normandie:

Extract of the “*Règlementation des Manifestations Running 2022*” applicable from November 1st, 2021: "Foreign participants have to supply a medical certificate of absence of contraindication in the sport with competition, of the athletics in competition or from the running to competition, dating at least from one year to the date the competition, even if they are holders of a license competition delivered by a federation affiliated to the IAAF. This certificate must be drafted in French language, dated, signed and allow the authentication of the doctor, that the latter is or established on the national territory. If it is not drafted in French language, a translation in French must be supplied."

The OCCL will keep a copy of the proof of ability whatever is the presented document.

Rochambelle

There is no need to bring a proof of ability for Rochambelle’s walkers and PRM and visually impaired.

Rollers de la Liberté

All participants must enclose to their entry form a legible photocopy of:

- **a medical certificate which states that there is no contraindication for them to practice sport in competition or to take part in roller competitions and which is issued less than a year before the day of the race;**
- or a License competition delivered by the French Federation of Roller & Skateboard, of current validity in the date of the demonstration.

Every participant

The organizer, who is in possession of a valid proof of ability, declines all responsibility in the event of an accident or breakdown resulting from the participant’s ill health.

The organizer is not obliged to verify the authenticity of documents provided as proof of ability and cannot under any circumstances be held liable in the event of a falsification of these documents.

Proofs of ability have to be received by the organiser no later than:

- **May 4th, 2022** in case of team registration and in case of option for sending bib number at home (article 12), or registration to the Rochambelle as runner*;
- **June 1st, 2022** for other participants.

** Participants in the Rochambelle as runner who will not have sent a valid proof of ability by May 4th, 2022 can be transferred as walker by decision of the OCCL.*

Article 12 – Options

Cancellation insurance

Cancellation insurance is administered entirely by the Mondial Assistance company. Participants having subscribed to it can contact Allianz to 02 31 75 01 10 for any piece of information or to follow the procedures of request of refund. The terms and conditions are available on www.marathondelaliberte.fr.

Cancellation insurance is available to participants living in France registered individually in the D-Day landings Marathon, the Half Marathon Pegasus or the 10K Crédit Agricole Normandie at a cost of €3.99. It allows, for the motives listed in the general conditions and if these are respected, for the entry to be refunded at the price in place at the time of payment (the cost of the insurance is excluded from the refund).

Students and job-seekers registered to the D-Day landings Marathon, the Half Marathon Pegasus or the 10K Crédit Agricole Normandie, can have a refund except options without having taken the cancellation insurance, on production of a recent documentary evidence of their situation.

Refunds will be made after the event.

Outside these two cases, no refund will be made.

Bib sent home

Participants registered to the D-Day landings Marathon, the Half Marathon Pegasus, the 10K Crédit Agricole Normandie or the Rochambelle with a French address can have their bib sent home by Post for the price of €7.00 incl. taxes*. This option is available until **May 4th, 2022** for Metropolitan France only.

Bib will be sent only for the complete files on May 15th, 2022 at the latest (articles 11). Not sent bibs will be to remove in the same conditions as the other withdrawals of numbers (article 14) and no refund of the option will be made.

Bibs will be sent from May 23st to 29th, 2022 at the address indicated in the on-line account of the participant.

** Price subjected to a VAT at 20 %*

Customization of the medal

Participants to the D-Day landings Marathon receive a medal on arrival. The customization of this medal is proposed to them for the price of €8.00 incl. taxes*.

They will receive after the event at the address indicated in their on-line account a patch to be stuck on their medal with their name and the official time which they realized.

** Price subjected to a VAT at 20 %*

Customization of bibs

Bibs are personalized with the first name of the participant. This customization will be made for all participants registered before May 4th, 2020. For team registrations, the name of the team also appears.

On the Rochambelle an option during registration also allows to indicate that the participant has a thought for a person during her participation. It will be realized by indicating on the bib "I participate for" with the name indicated in the option during the registration.

The bib number allows the identification of the participant. The bib is used by organization to indicate several information (T-shirt size, gender), and by the medical team in case of necessity for the identification of the participant and to contact his or her family.

Article 13 – Starting areas

Except for the Rollers de la Liberté, starting lines of the races are organized in areas:

- Rochambelle:
 - Runners
 - Person with reduced mobility or visually impaired and their companions (5 maximum)
 - Walkers
- 10K Crédit Agricole Normandie:
 - Elite level and preferential bibs
 - Arrival planned by the participant within: 40' ; 55' ; 1hr 05' and more than 1hr 05' ;
- Half Marathon Pegasus:
 - Elite level and preferential bibs
 - Arrival planned by the participant within: 1hr 30' ; 1hr 45' ; 2hrs and more than 2hrs ;
- D-Day landings Marathon:
 - Elite level and preferential bibs
 - Arrival planned by the participant within: 3hrs ; 3hrs 30' ; 4hrs and more than 4hrs ;
- Relais Marathon: the first relay runner starts in the starting area of participants wanting to finish the Marathon de la Liberté in more than 4hrs.

Article 14 – Collection of bibs

The bib number allows the identification of the participant. The bib is used by organization to indicate several information, and by the medical team in case of necessity.

Bibs are to be collected, upon presentation of an ID, in the withdrawal space in the village exhibition at the Parc Expo in Caen on **Friday, June 3rd, 2020 and Saturday, June 4th, 2022.**

For team registrations, if the Regulations of participation in team of Marathon de la Liberté 2022 are respected, the type of withdrawal of bibs depends on the option chosen by the team leader in the same Regulations. The team leader has the responsibility to inform the members of the team of the mode of withdrawal of their bibs.

For the Relais Marathon, bibs are to be collected by a team representative upon presentation of an original ID. The participant will see handing 4 bibs of identification of the relay runners, and a bib for the timing as well as a belt to attach this timing bib which will be to restore on arrival.

For the Rollers de la Liberté, whatever is the mode of registration, the bib and the timing chip will be to remove on the village exhibition individually against of a €100 deposit check which will be collected in case of not return of the timing chip at the end of the race.

Except for withdrawal grouped by the team leader, for all bibs collected by a third person, the latter must provide an ID and a photocopy of the ID of the person for whom he or she is collecting the bib.

It is mandatory to present an identity document. Without proof of identity, no bib can be collected and no allowances will be made.

No bibs will be issued on the morning of Sunday 5th June 2022.

Article 15 – Timing

D-Day landings Marathon / Half Marathon Pegasus / 10K – Crédit Agricole Normandie

Timing is carried out using a disposable electronic timing system that is attached to the bib. The system issues each participant with his real race time, no matter how long is the wait at the start. However, the ranking is established using the official time and not the real time.

These races having a FAF Label, their rankings are submitted to the validation of FAF Officials. The complaints on rankings must, as indicates it the FAF regulations, be made within 30min after display of results on site.

The prize list is available on the web site www.marathondelaliberte.fr. For athletes with minimum level N3, only those authorised by the organiser to participate at the elite level will be eligible in the bonuses of this list.

Relais Marathon

Timing is carried out using a disposable electronic timing system that is attached to the timing bib. Each participant will have a personalized bib and the group will have a timing bib with the chip as well as a belt to attach this timing bib.

Runners' order indicated at the registration is not important and does not necessarily correspond to the order of relay. On the other hand, every participant has to carry the bib which corresponds to him because this one allows his identification by the organization and by the medical team.

The timing carpet will range input or output relay traffic areas. It is mandatory that each relay runner have passed the timing carpet regards to the performance of the group is registered.

Rochambelle

Only for runners, timing is carried out using a disposable electronic timing system that is attached to the bib.

The timing implies the necessity of supplying a proof of ability (article 11). The participants who will not have supplied a valid proof of ability before **May 15th, 2022** can be transferred as walkers on decision of the OCCL.

Other participants to the Rochambelle will have a bib without chip.

Rollers de la Liberté

Timing is carried out using an electronic timing system attached to the participant's ankle. This system issues each participant the number of laps that he or her as made.

A €100 deposit check will be asked at the withdrawal and will be collected in case of not return of the timing chip at the end of the race.

The organisation declines all responsibility for the electronic timing system's functioning.

Bib will have to be completely readable during the race. Participants who will not carry their bib very visible will be disqualified and will not appear in the ranking.

Article 16 – Insurance

Civil liability

In accordance with the law, the organiser has taken out an insurance policy that covers the consequences of its civil liability.

Individual accident

Licensed participants benefit from the guarantees granted to them by the insurance related to their licence. It is the responsibility of non-licensed participants to insure themselves personally with an 'Individual Accident' policy and to ensure that "road race" or "rollerskates" is mentioned on the insurance certificate.

Article 17 – Traffic on the race route

Pushchairs, bicycles, wheeled* and/or motorised vehicles and animals are all strictly prohibited on the race route.

Only police, rescue service and organiser's vehicles that are officially marked and/or vehicles driven by a person carrying an official letter of accreditation are authorised to drive on the race route.

The unregistered people or not carrying their bib are not authorized to circulate on the race route.

** except rollerskates for the Rollers de la Liberté*

Article 18 – Give up

Every participant wishing to give up will have to present himself to the fuelling station or to the aid station to give his bib and be taken care if he wishes by the organizer.

Article 19 – Disable sport

There are no specific disabled sport races organised as part of Marathon de la Liberté. Wheelchair users are therefore not authorised, for safety reasons, to participate in the D-Day landings Marathon, the Relais Marathon, the Half Marathon Pegasus, the 10k Crédit Agricole Normandie or the Rollers de la Liberté.

Disabled people are only authorised to participate in the Rochambelle if they position themselves in the designated area assigned to them at the start. A disabled person can be accompanied by five people maximum.

On an exceptional basis, and only following an authorisation issued by the organiser, a participant will be able to run pulling a single-wheeled chair in the Marathon de la Liberté, the Relais Marathon, the Half Marathon Pegasus and the 10K Crédit Agricole Normandie.

5 single-wheeled chairs are allowed on each race and they must position themselves at the back of the group at the start. In the event of accident caused by the presence of a single-wheeled chair on the route, the organiser will not be held responsible under any circumstances and no damages can be claimed from the organiser.

So that the medical team can take care quickly of the person in the single-wheeled, this one will have to be also registered and carry his or her bib. His registration is offered by the organizer.

Article 20 – Particularities of the Rollers de la Liberté

Authorized gear

The participants of the Rollers de la Liberté are only authorized to use in-line skate and quad skate (except specific authorization by the organisation)

Protection wearing

A helmet must be worn at all times under sentence of exclusion.

Protective gear is heavily recommended.

Race's Official and Roller Staff

An official assures the race's organisation and its security during the event. The official is assisted by an assistant and a wheeled staff.

Comportment of the road

- Participants must use exclusively the roadway.
- It's forbidden for participants to help others in a clear and intentional way of keeping or increasing their speed.
- Physical hand contact between participant is allowed if without traction or propulsion.
- It's forbidden to make a U-turn or run the wrong way on the circuit.
- It's allowed to take a break on the race, the participant must stay on the circuit and be careful not to obstruct the path.
- Make a brief break on the race is allowed. Participants don't have to run during 2 hours.
- It's strongly recommended to be prudent before changing direction by verifying that there's no danger in the front, back and sides.

Exclusion cases

Every participant who wouldn't respect the preceding rules would be warned by the race's official or the wheeled staff.

Participants will be ban from the circuit if they:

- don't respect two previous call to order,
- exit the circuit during the race,
- don't wear a helmet despite a call to order,
- don't wear their bib visibly on the torso despite a call to order,
- put in danger their security and the other's
- don't followed the rules of comportment on the circuit.

Finish line and ranking

The race ends after 2 hours with the order from the race's official: all participant who pass the finish line must stop. All participants who pass the finish line just before the end will be allowed to finish their lap. It'll be counted.

The winner is the one who realize the greatest number of laps.

Article 21 – Sustainable development and environmental respect

Respectful of its environment, the organization committee of the Courants de la Liberté is committed in sustainable development through Marathon de la Liberté. Participation in related events constitutes acceptance of participant for actions implemented.

Article 22 – Cancellation and neutralization

In case of extreme circumstances, a natural catastrophe, climatic conditions, sanitary conditions, or any other circumstances, particularly those putting the safety of competitors in danger, the organiser reserves the right to cancel or neutralize one or several of the races without the competitors being able to claim any refund whatsoever.

Article 23 – Image rights

All participants authorise the organisation as well as its beneficiaries, such as the media and partners, to use still or audio-visual images taken at Marathon de la Liberté without financial compensation, on all media including promotional and advertising material created and distributed around the world and for the longest duration provided for by the law, regulations and treaties in force, including for any possible extension which could be added to this duration.

Article 24 – Personal details

In accordance with the French Data Protection Act no. 78-17 of 6 th January 1978, participants have the right to access and rectify data that concerns them. Participants may receive propositions from other organisations, companies or the FAF through the Organising Committee of Les Courants de le Liberté. If the participants do not want this to happen, they must tell the organisation in writing indicating their full name, address, and race and bib number.

The results of a race can be published on the website www.marathondelaliberte.fr and on the website of the FAF. If participants are opposed to the publication of their results, they must express it to the organiser by email at info@marathondelaliberte.fr and if needed to the FAF at dpo@athle.fr.

By registering in a team, participants accept the communication of their address, e-mail address and phone number to the team leader.

Article 25 - Acceptance of the Regulation

Entering one of the races of Marathon de la Liberté implies your acceptance of these rules and regulations.